

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 18 (1882)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

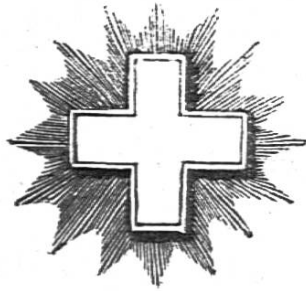
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} JUIN 1882

XVIII^e Année.

N^o 11.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Littérature pédagogique en Allemagne. — L'instruction publique en France. — L'écriture allemande. — Correspondances. — Nécrologie suisse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Littérature pédagogique en Allemagne.

Les *Feuilles pédagogiques* de Vienne, dans un article dû à la plume de M. Jessen, nous apprennent que dans les catalogues de la librairie allemande de Leipzig, les ouvrages pédagogiques l'emportent sur toutes les autres branches du savoir humain en *nombre* et on voudrait pouvoir y ajouter *en qualité*. Mais il n'en est rien. On est, au contraire, contraint de dire qu'en aucune autre branche de la littérature ou pour mieux dire de la bibliographie allemande, on ne rencontre autant de livres insignifiants et même sans valeur. La chose est aisée à saisir. Beaucoup de ces ouvrages ne sont que des extraits ou des compilations tirées d'ouvrages plus complets. Cela est vrai en particulier des grammaires et des manuels de géographie, qui, pour la plupart, ne coûtent à leurs auteurs que la peine de piller d'autres ouvrages dont on a soin la moitié du temps de ne rien

dire. Le plus grand nombre des compilateurs, des pillards, ne connaissent d'ailleurs pas même les vraies sources; ils se contentent d'ouvrages de seconde ou de troisième main.

Comme le fait avec raison observer M. Jessen, la faute en est moins aux auteurs qu'aux libraires ou éditeurs dont l'esprit purement mercantile spéculé sur l'ignorance du public, la vanité des écrivains et la complaisance des autorités scolaires. Les écoles offrant à ces spéculateurs le débouché le plus vaste pour leurs produits, c'est naturellement de ce côté que se tournent leurs vues, d'autant plus que les livres scolaires, par leur peu d'étendue, ne demandent pas un grand capital. Il y a encore cet avantage pour les spéculateurs que les éditions se succèdent les unes aux autres sans grands changements. La démangeaison d'écrire et de se faire auteur à bon marché vient en aide aux éditeurs. L'amour du gain est un autre aiguillon. « Nous avons entendu, ajoute M. Jessen, un éditeur de livres d'école affirmer qu'il se faisait fort d'écouler n'importe quel livre de ce genre. »

De ce que certains instituteurs, dans le désir de se faire auteurs, s'entendent volontiers avec les marchands de livres, on en a conclu dans certains pays que le corps enseignant était mauvais juge dans le choix des manuels et ne devait pas être consulté sur cette question. M. Jessen croit que c'est aller trop loin, attendu surtout que la plupart des instituteurs se bornent à faire bien leurs classes et ne se piquent pas d'écrire. C'est surtout dans une forte culture des aspirants à l'enseignement qu'il faut chercher le remède à la manie de se poser prématurément en écrivains pédagogiques.

Il en est des journaux scolaires comme des livres didactiques. L'empire allemand n'en compte pas moins de 130, et l'Autriche pour son compte en possède 30. Mais, au dire des éditeurs eux-mêmes de ces feuilles, la plupart paraissent sans le concours presque d'hommes du métier et *uniquement en vue de la vente*. De là ces comptes-rendus de complaisance, rédigés dans le style du panégyrique continu, sans ombre aucune au tableau. Si au moyen des abonnements, on peut couvrir les frais du papier, de l'impression, de l'expédition et de la manutention ou compilation de la feuille, l'entreprise est *rentable*. L'échange gratuit des insertions entre les diverses feuilles offre un autre avantage encore, sinon pour le public, du moins pour l'entreprise. « Il en résulte, dit M. Jessen, que parmi les journaux pédagogiques de l'Allemagne, il en est bon nombre dont nous n'avons pas le droit d'être fiers. Peu de feuilles scolaires, mais bien faites; voilà le progrès que nous devons chercher à réaliser pour les membres du corps enseignant. »

A. DAGUET.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE, par Lindner. (Encyclopédie de la science de l'éducation).

M. Lindner, un des écrivains célèbres de l'Allemagne, dont les drames Brutus et Collatin, entre autres, sont fort appréciés, a publié sur l'instruction publique en France un article dont nous traduisons le passage suivant :

« L'essor véritable de l'école populaire en France date de la Constitution républicaine. La République a plus fait en cinq ans dans le champ de l'instruction populaire que l'empire en 20 ans. Et cependant, cela s'est fait à ce moment même où la France avait 5 milliards de contribution de guerre à payer, où elle avait à réorganiser son armée, et qu'elle soutenait une lutte ardente contre les partis ligés contre elle, où elle avait à combattre à la fois les impérialistes, les légitimistes cléricaux et les radicaux intransigeants. Elle recevait les écoles dans un état déplorable des mains de l'empire ; car 28.000 d'entre elles manquaient de locaux et 20.000 n'avaient pas de mobilier. En même temps qu'on créait 2000 écoles nouvelles, il fallait restaurer les anciennes. »

M. Lindner rappelle ici les travaux des divers ministres de l'instruction publique qui se sont succédé. Waddington, Bardoux, les vingt millions mis à la disposition du gouvernement pour le relèvement et l'extension de l'instruction primaire, 60 millions pour aider aux communes pauvres et 60 millions à titre d'avances aux communes pauvres ou riches. Il y a 173,000 maisons d'école à construire.

Les principes qui président à l'organisation de l'instruction publique sont, comme on sait : 1. Ceux de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité, où l'on peut aller plus ou moins loin ; 2. Le principe de l'égalité des sexes ; 3. La recherche et le choix des élèves les mieux doués et les plus capables de faire honneur à la nation et d'accroître sa prospérité ; 4. L'amélioration de la position matérielle, intellectuelle et morale du corps enseignant ; 5. La garantie des droits des communes et des départements en matière d'instruction ; 6. La liberté des associations protégées contre l'arbitraire et le privilège ; 7. Le principe de l'élection consacré pour la nomination des comités cantonaux et départementaux.

M. Lindner cite avec éloge, comme faisant époque, les lois Ferry, destinées à affranchir l'école de l'influence cléricale. Ces lois atteignent d'abord l'organisation des autorités scolaires, du conseil supérieur en particulier qui a été augmenté et porté de 36 membres à 50, pris parmi les représentants de tous les degrés, depuis les sommités de la science jusqu'aux plus humbles sphères de l'instruction élémentaire. C'est pour la première fois que cette dernière est représentée au Conseil supérieur. Une autre loi rend à l'Etat la collation des grades (18 mars 1880) Une loi du 16 juin 1881 supprime les lettres d'obédience qui tenaient lieu de brevet aux membres des corporations enseignantes. Par un décret du 28 mars 1880, l'enseignement a été interdit aux jésuites et l'ordre même dissous ; les autres corporations sont tenues de soumettre leurs statuts au gouvernement, sous peine de dissolution. L'exécution de ce décret a été

suivie de scènes regrettables de violence, provoquées par la résistance aux agents de l'autorité. « La propagation des congrégations religieuses en France depuis 1840 avait atteint, dit M. Lindner, des proportions extraordinaires. Le nombre de leurs écoles s'était élevé, de 7590 (en 1843) à 17,206 (1863). Plus de la moitié des personnes du sexe en France étaient élevées par les congrégations. Sur la proposition de M. Bert, la fondation d'écoles normales dans tous les départements a été décidée. »

Le programme de l'instruction primaire comprend la morale, l'instruction civique, la lecture, l'écriture, la langue et les éléments de littérature, l'histoire, surtout celle de la France, y compris la période contemporaine, les notions de physique et d'histoire naturelle les plus essentielles, ainsi celles du *droit* et de *l'agriculture*; l'application des mathématiques à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts professionnels, à l'emploi des principaux outils, les éléments du dessin, du modelage et de la musique, la gymnastique, les exercices militaires, les ouvrages domestiques pour le sexe.

M. Lindner admire tout et ne semble pas voir qu'il y a là un peu trop de choses, s'il s'agit de l'enseignement élémentaire proprement dit; ce n'est pas élémentaire, c'est populaire qu'il faudrait dire. Les notions de droit et l'agriculture proprement dite ne sauraient être comprises dans un enseignement élémentaire, alors même qu'il a été porté à 7 années. On a prévu le cas des absences réitérées. Un enfant manque-t-il quatre fois, le père ou le tuteur est cité devant la commission communale; si l'absence se reproduit pendant l'année, le nom du délinquant est affiché à la porte de l'hôtel de commune. En cas de récidive, c'est le tribunal qui est nanti de l'affaire et prononce aux termes de l'article 462. La religion est expressément biffée du programme et il s'agit seulement de savoir si elle peut être enseignée par les professeurs des diverses confessions d'une façon facultative. M. Lindner ne se prononce pas sur cette question ni sur l'accusation de vouloir bannir Dieu de l'école. Mais M. Ferry, lui, a jugé à propos d'y répondre ainsi qu'à une autre accusation, celle de faire commencer l'étude de l'histoire à 1789 et de répudier tout ce qui remonte au-delà avec toutes les traditions glorieuses du passé et des ancêtres.

C'est à l'occasion de la clôture solennelle de la réunion des sociétés savantes que M. Ferry a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs, s'il faut en croire des propos malveillants, le ministère aurait prémédité contre la jeunesse française un double complot : chasser la vieille France de sa mémoire et chasser Dieu de son âme ! Nous serions ainsi tout à la fois les iconoclastes du passé et les bourreaux de l'idéal !... »

« Non, Messieurs, l'Université de France que j'ai l'honneur de représenter ici, ne contient nullement en elle ces éléments de fanatisme à rebours, d'intolérance retournée, cet esprit sectaire d'une nouvelle sorte qui, selon la formule en cours, aurait déclaré la guerre à Dieu (vive approbation). Cet athéisme violent et provocant, s'il existe quelque part, n'est ni dans nos programmes, ni dans nos écoles, ni

« dans nos tendances. L'Université est ouverte à toutes les tolérances, mais elle est fermée à tous les fanatismes (applaudissements répétés). »

Ces paroles, que nous extrayons du *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, du 22 avril 1882 (n° 489), sont belles ; nous y applaudissons et nous faisons des vœux pour qu'elles restent une vérité, en dépit des intransigeants et des fanatiques de l'incroyance, qui croient détruire l'ultramontanisme, en bafouant les vérités éternelles.

L'écriture allemande.

Depuis quelques années la tendance de remplacer l'écriture allemande par les caractères romains a occupé beaucoup d'esprits dans l'Allemagne. Dans le pays d'outre-Rhin, on garde avec une certaine tenacité tout ce qui rappelle les vieilles coutumes ; tous les changements s'y opèrent lentement, mais avec d'autant plus de sûreté. Aussi l'introduction des lettres latines rencontre-t-elle partout une opposition ferme et résolue, opposition qui ne peut avancer pourtant que de faibles arguments contre l'innovation. D'examiner l'état des choses, de sonder les amendements que vous proposez ne sont ordinairement pas les qualités de ceux qui veulent à tout prix maintenir l'écriture allemande ; on ne se donne pas la peine d'analyser vos raisons, mais on vous taxe tout de suite de réformateur enragé ou du moins vous compte-t-on parmi les esprits cosmopolites qui, favorisant les éléments étrangers, dédaignent les traditions sacrées que nos pères nous ont léguées.

On doit conserver l'écriture allemande comme quelque chose d'éminemment national, prétend l'opposition. Dans un ouvrage qui vient de paraître, M. Fr. Sönneken prouve par des recherches historiques que cette opinion est erronée.

Les caractères, qui ont franchi les Alpes avec les armées romaines, ne comprenant d'abord que les majuscules et les minuscules, apparaissent seulement bien plus tard avec le besoin d'écrire couramment. Les formes latines restèrent jusqu'à ce que l'architecture gothique s'emparât de tout le développement artistique. Alors les caractères subirent une altération qu'on nommerait à tort une amélioration : les lois du style gothique dominèrent bientôt les inscriptions monumentales et les écrits. Survint ensuite le temps où les moines s'ingénierent à inventer toutes sortes d'ornements pour embellir l'écriture, qui devint ainsi non seulement fort défigurée, mais presque illisible. On ne pouvait naturellement pas se servir d'une écriture aussi embarrassée pour l'usage ordinaire et le bon sens pratique se créa de nouveaux caractères plus simples pour le besoin de tous les jours. C'est ainsi que l'écriture allemande se développa peu à peu. L'imprimerie apporta seulement quelques modifications à ces caractères et ce ne fut que plus tard qu'elle se servit de lettres à part et que s'accomplit la distinction des caractères imprimés et écrits. L'Espagne et l'Italie gardèrent les lettres classiques, tandis que tout l'Occident marcha de pair avec l'Allemagne, se créant des signes alphabétiques sous l'influence du style gothique. C'est donc une erreur de croire que l'écriture allemande est un élément essentielle-

ment germanique ; elle est l'enfant des lettres latines acclimatées sur le sol allemand et modifiées sous l'influence gothique. Dans les autres pays, un procédé analogue s'accomplit. Comme une plante prend, dans les différents pays, des formes si variées qu'elle est quelquefois à peine reconnaissable, ainsi les formes latines subirent au contact du gothique et des diverses nationalités, des altérations qui rendirent l'élément primitif méconnaissable. La France vit la première qu'elle avait fait fausse route et retourna à l'alphabet romain ; peu d'années après, l'Angleterre, qui avait la même écriture que l'Allemagne, imita sa voisine, les Pays-Bas et la Scandinavie retournèrent aussi à l'écriture latine ; l'Allemagne seule continua à employer ses anciennes lettres et aujourd'hui, elle ne veut pas encore reconnaître qu'en employant les caractères classiques, elle se sert de son écriture primitive. En France et en Angleterre on se refusa aussi longtemps d'avouer l'erreur et de revenir aux formes romaines ; cela doit être une consolation pour les Allemands : ils n'ont pas été les seules têtes carrées.

Un médecin de Berne examina 530 recrues de la Suisse allemande et autant de la Suisse romande, et il trouva le résultat surprenant que 21 à 22 % des premiers et seulement 13 à 14 % des derniers étaient myopes ; il n'hésita pas d'attribuer cette circonstance à la différence de l'écriture, car les deux peuples vivent dans des conditions relativement homogènes. En effet, un examen attentif démontre nettement que l'écriture latine est beaucoup plus simple et pour cette raison plus claire et plus lisible que les caractères allemands ; qu'on compare deux pages imprimées en lettres de même grandeur et l'œil se convaincra du premier abord, combien l'écriture romaine paraît plus grande, moins compliquée. Tous savent que c'est seulement après quelque temps que les enfants commencent à distinguer facilement les lettres n et u, c et e, f et j. Il est naturel que l'œil de l'élève, qui doit faire attention à des minuties pareilles, s'affaiblisse avant le temps et devienne myope. Les lois de l'hygiène plaident sous ce rapport hautement en faveur d'un changement des caractères imprimés.

La main de l'écrivain y trouve aussi son avantage. Une page de 720 mots exige en allemand 2400 mouvements de la main, tandis qu'elle n'en aurait à faire que 2000 avec l'écriture ancienne. (Il est évident que des formes composées comme par exemple e et r, qui se présentent dans chaque mot, empêchent le jeu de la main). Le copiste gagnerait donc $\frac{1}{3}$ de son temps et de sa peine par l'innovation.

De nos temps la jeunesse est surchargée d'études. Il y a dans l'introduction de l'écriture latine un moyen sûr de faciliter le travail de l'élève : il n'aura plus besoin d'apprendre plusieurs alphabets, ses yeux se fatigueront moins et les tâches écrites lui coûteront $\frac{1}{3}$ moins de labeur. C'est assurément à tort que des pédants s'opposent à la réinstallation des lettres originales ; elles s'imposeront d'elles-mêmes comme un progrès réel.

J. KELLER.

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 10 avril 1882.

Voilà notre grand-conseil renouvelé, assermenté et constitué depuis quelques semaines. Le conseil d'Etat a été réélu, y compris l'honorable chef du département de l'instruction publique et des cultes, M. le conseiller Boiceau. Il a bien été question, avant la confirmation dans ses fonctions du corps exécutif vaudois, d'une répartition différente des départements; je ne sais s'il sera prochainement déféré à ce vœu de la majorité. J'aurai peut-être l'occasion de vous en informer plus tard.

L'école d'application, annexée aux écoles normales des jeunes gens et des jeunes filles, vient d'être confiée à M. Hermenjat, instituteur à Morges.

Puisque je vous parle des écoles normales, permettez-moi de vous entretenir très brièvement d'articles parus à leur sujet dans la *Gazette de Lausanne*, et dont l'auteur, resté anonyme, s'attache à faire ressortir les inconvénients pour leur développement de la claustration à laquelle sont astreints les élèves de l'école normale des garçons. Parmi les nombreuses remarques qui s'offrent aux yeux du lecteur, plusieurs sont justes, mais un certain nombre aussi auraient besoin d'être vérifiées et discutées. Dans des questions de cette nature, l'on ne saurait trop s'entourer de renseignements précis, car en réformant, l'on peut parfois courir le risque d'employer des remèdes pires que le mal. Quant à moi, sans partager entièrement les idées de l'auteur ou des auteurs des articles de la *Gazette*, je crois qu'il y aurait deux choses à faire : tirer l'école normale de son isolement à l'égard des autres établissements secondaires et supérieurs, c'est-à-dire la rattacher davantage aux collèges communaux et à l'Académie; puis étudier soigneusement les voies et moyens d'arriver à ce résultat.

L'étude en question conclut au maintien et, si j'ai bonne mémoire, au développement de l'école normale des filles; celle des garçons serait supprimée. Les jeunes gens qui voudraient se consacrer à la carrière de l'enseignement se recruteraient dans les établissements secondaires du canton, et continueraient leurs études soit au gymnase et à l'académie, où l'on augmenterait le personnel enseignant, soit dans la division supérieure de l'école industrielle cantonale. Ainsi, pour ne parler que des jeunes campagnards, ceux-ci, pour devenir régents, devraient aller dans la ville voisine ou le bourg voisin, pour y faire leurs classes, avant d'entrer... j'allais dire à l'école normale, oubliant qu'elle serait supprimée. Mais pourquoi ne procéderait-on point ainsi, pendant que l'école normale subsiste encore? Elle aurait des élèves mieux préparés et plus cultivés, mieux en état de supporter l'échafaudage des études supérieures faites sans préparation préalable suffisante.

Vous le voyez, c'est d'un changement grave qu'il s'agit. Espérons que l'avenir ne tardera pas à donner à ces différents problèmes une solution conforme au bien du pays.

E. L.

P.-S. Avant de fermer cette lettre écrite depuis plusieurs jours, j'ap-

prends que M. le conseiller d'Etat Berney sera chargé dorénavant du département de l'instruction publique, en remplacement de M. Boiceau.

Observation de l'EDUCATEUR : M. Boiceau, autant qu'il nous a paru, était aimé et estimé du corps enseignant, et nous espérons qu'il lui continuera la sympathie qu'il a montrée jusqu'à ce jour.

Nécrologie Suisse.

(Suite.)

Hubert Charles, au nom duquel on avait jugé à propos d'ajouter le nom de son village (Charles de Riaz), était le fils d'un juge de paix de la Gruyère au temps de l'Acte de Médiation. Il commence à paraître lui-même sur la scène par la publication d'un charmant petit livre intitulé : *Course dans la Gruyère*, imprimé chez Didot à Paris (1826).

Peu de temps après il s'associait au mouvement révolutionnaire qui renversait le régime aristocratique à Fribourg et devenait conseiller d'Etat du nouveau régime. C'est une justice à rendre à M. Charles que, politique modéré dès le début, il avait pris pour devise ces mots patois : *ne fo djemè to tia* (il ne faut jamais tout tuer). Aussi fut-il hostile au Sonderbund, quitta le pouvoir en 1845 avec son ami et conseiller Werro et n'y rentra qu'à la chute du système radical. Il fut mis alors à la tête du département de l'Instruction publique qu'il essaya de diriger dans le sens libéral sans y parvenir. Il suffisait d'un *billet de l'Evêché* pour détruire ses bonnes dispositions, comme dans l'affaire du professeur français Viry qui reçut son acte de nomination un vendredi, fit une conférence le samedi, en fut félicité par M. Charles le dimanche matin et mis à la porte le lendemain au soir.

Les instituteurs qui ont assisté au congrès de Fribourg en 1865 doivent se rappeler les bonnes paroles que M. Charles, qui cumulait en ce moment les fonctions de chef du pouvoir exécutif et de l'Instruction publique, prononça au banquet de la Grenette au milieu des bravos de l'assemblée et qu'il n'est pas inopportun de reproduire en ce moment, c'est-à-dire à la veille d'un congrès : « C'est un spectacle réjouissant, disait M. Charles, « que celui qui se présente à nos yeux. Qui l'aurait cru alors que l'instituteur était relégué au dernier échelon de la société ! La position honorable « et glorieuse que vous occupez aujourd'hui, vous l'avez conquise Messieurs, « par votre intelligence et votre labeur. Oui, Messieurs les instituteurs, il « faudra désormais compter avec vous.... J'aime à vous rappeler, ajoutait M. Charles, les paroles de M. Cousin, le célèbre philosophe et ministre de l'instruction publique de France, au Père Girard : *que l'éducation du peuple soit pour nous une chose sacrée.* »

Cinq ans auparavant, lorsque la statue du Père Girard fut solennellement inaugurée sur la place publique, au milieu d'un concours extraordinaire de participants, M. Charles fut l'un des deux orateurs qui se firent entendre. Il ne s'en était pas moins vu contraint d'écarter des écoles le

cours de langue de l'immortel pédagogue. Mais malgré toutes ses concessions, M. Charles ne parvint jamais à contenter la sacristie et sa retraite fut saluée avec plaisir par les Ultras. Outre sa *Course dans la Gruyère*, M. Charles a publié plusieurs brochures politiques, quelques articles remarquables en prose et des vers sans poésie dans l'*Emulation* que rédigeait l'auteur de ces lignes. Chose curieuse, M. Charles, qui était gruyérien dans l'âme et s'exprimait avec aisance dans son beau patois de la verte Gruyère, n'aimait pas que l'on essayât d'écrire dans le dialecte roman et trouva à ce sujet un ardent contradicteur dans le rédacteur de l'*Emulation*. C'était à l'occasion du délicieux petit poème des Deux Chevaliers de notre si regretté Louis Bornet. M. Charles se montra plus bienveillant à un autre poète (en langue française et lamartinienne celui-là) Nicolas Glasson.

Nous ne terminerons pas cet article comparativement un peu long sans dire que M. Charles a voulu laisser en mourant une marque de sympathie aux instituteurs et a légué à leur caisse de retraite non pas 10,000 fr., comme le dit par erreur d'impression la *Gazette du vendredi* de Zurich (5 mai), mais 1000 fr. Honneur à ce magistrat!

A. DAGUET.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de parcourir le *Guide de l'alphabet du dessin*, d'après la méthode Armand Cassagne, avec beaucoup d'intérêt et de plaisir.

Ce volume de 184 pages nous a fait passer des instants bien agréables, tant au point de vue graphique que sous celui des explications nettes et claires qui y sont données. En l'étudiant d'un peu près, on a presque du regret de ne plus être écolier, pour recevoir des leçons aussi attrayantes.

Cette méthode oralo-graphique est, sans contredit, ce que nous avons de mieux actuellement pour l'enseignement du dessin et nous ne pouvons que la conseiller à tout instituteur soucieux de voir cet art se développer dans nos écoles.

Voici quel est le but de la méthode :

« Enseigner le dessin à l'enfant comme il apprend à lire et à écrire, « par des principes très élémentaires et parfaitement gradués, en créant « en quelque sorte pour lui un alphabet des formes des objets usuels qui « le conduise pas à pas, simplement et clairement, à la lecture et à l'interprétation de la nature. »

Plus loin nous lisons :

« Le principe fondamental de cette méthode est un carré ou un rectangle exactement adapté par l'œil du dessinateur au sujet qu'il veut « reproduire, selon que ce sujet est régulier dans son développement ou « plus ou moins étendu en hauteur ou en largeur. C'est un cadre renfermant l'ensemble total de la forme. Ce cadre, le plus souvent fictif, « se présente quelquefois cependant tout formé dans la nature. »

L'ouvrage est composé de IX chapitres dans lesquels les sujets suivants sont traités avec beaucoup de réussite :

a) Coup d'œil sur le dessin usuel.

b) Principes et méthode.

- c) Le carré, ses transformations.
 - d) Le carré, ses applications.
 - e) Le cercle et ses applications.
 - f) Le cube et ses déformations. Simples notions de perspective.
 - g) Le cylindre et ses composés. Le cercle et ses déformations. Indications complémentaires.
 - h) Application pratique du principe du cercle.
 - i) La figure et les animaux.
- Corrente calamo.* A. MOTTIER.

ESQUISSES D'HISTOIRE SUISSE, par *Pierre Vaucher*, professeur à l'académie de Genève. — 1882, Mignot, éditeur. 193 pages in-8°.

Ce beau volume est dédié à la mémoire chère et vénérée de Louis Vulliémmin, qui, avec Charles Monnard, a continué l'œuvre de Jean de Müller, Glutz-Blozheim et Hottinger.

Ce livre est destiné, selon la préface, au *public lettré* de la Suisse romande auquel l'auteur se propose d'offrir un *tableau simple et clair des origines de la Confédération*. C'est en effet l'objet de la première partie du livre. La seconde est consacrée à l'histoire de la Réformation, c'est-à-dire surtout à Zwingli et à Calvin dont M. Vaucher parle un peu en panégeriste et qu'il idéalise par trop, à notre avis. En appendice, M. Vaucher a jugé à propos de nous donner un tableau des récits traditionnels, bien qu'il les rejette avec les historiens sérieux dans le domaine de la légende, qu'il ne faut cependant pas confondre, comme on le fait souvent, avec la fiction et le mensonge.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION. — Le *Schweizerische Lehrer-Verein* ou Société des instituteurs suisses se réunira à Frauenfeld les 24, 25 et 26 septembre. Avis en est donné aux instituteurs et professeurs de la Suisse française qui seraient intentionnés de s'y rendre.

Le sujet traité dans l'assemblée générale est relatif à *l'organisation militaire concernant le corps enseignant*. Les dispositions actuelles qui regardent les instituteurs sont-elles exécutables ou y aurait-il des modifications à y apporter et lesquelles? Rapporteurs : M. le professeur Tanner, à Frauenfeld, et M. le colonel Walther, à Berne (est-il instituteur?)

La question relative à l'instruction primaire est celle-ci : *Que peut faire l'école primaire pour la solution de la question sociale?* Rapporteur : M. Rebsamen, directeur d'école normale à Kreuzlingen.

SCHWYTZ. — L'école normale de ce canton a été fréquentée par 87 élèves dont 18 Schwytzois seulement. L'école normale de Schwytz est donc aussi une pépinière d'instituteurs pour d'autres cantons catholiques, Zoug par exemple.

BERNE. — M. Breuleux, directeur de l'école normale des filles de Delémont, ayant été appelé à la direction de l'école normale de Porrentruy, a été remplacé à celle de Delémont par M. Schaffter, inspecteur d'écoles. La nomination de M. Schaffter, membre du comité central de la société

des instituteurs de la Suisse romande, sera saluée avec plaisir par le corps enseignant.

ESPAGNE. — A propos du centenaire de Frœbel, le *Magisterio* de Madrid, du 30 avril, rappelle les services rendus à l'éducation par don Pablo (Paul) Montesino, qui a opéré dans la péninsule une réforme complète de l'école enfantine. Le *Magisterio* devrait bien nous dire en quoi a consisté cette œuvre. On ne connaît dans le reste de l'Europe, en fait de pédagogues espagnols que les noms de Ponce de Leon, de Bonet, de Calasanz et quelques noms contemporains. Ce Montesino, au dire du *Magisterio*, serait le charron qui a donné le jour au fameux *Espartero*, le duc de la Victoire, que l'Espagne a voulu faire roi un jour et qui a eu le bon esprit de refuser.

— Le même numéro du *Magisterio* nous apprend que l'académie espagnole demande aux Cortès le crédit nécessaire pour élever un temple de mémoire ou un mausolée aux hommes qui ont illustré le pays. La péninsule n'a pas toujours de l'argent pour les vivants, témoin les pauvres maîtres d'école qu'on ne paie pas; mais vous verrez qu'elle en trouvera pour les morts célèbres. Cela flatte l'orgueil national des compatriotes du Cid, de Cervantès, de Quévêdo, de Caldéron, de Gonzalve de Cordoue.

AUTRICHE. — Dans le *Lehrerverein* de Vienne, le directeur d'école Singer a prononcé un discours dont nous citons les phrases suivantes : « Le principal point de toute éducation, c'est l'éducation morale. Pour élever des enfants, il faut les habituer de bonne heure aux bonnes mœurs, à l'observation des bienséances, de la politesse en usage dans la bonne société; la politesse, les égards et les bonnes mœurs ne sont autre chose que le *beau dans la conduite* et les rapports entre hommes. C'est dans la famille qu'il faut en faire l'apprentissage; le père et la mère, puis les frères et les sœurs devront en donner l'exemple.... Abordant la question des peines corporelles, qui ont été *officiellement abolies* en Autriche comme chez nous, M. Singer, sans regretter cette abolition elle-même en déplore l'interdiction *officielle* proclamée à son de trompe pour rendre encore plus difficile la position si pénible de l'instituteur désarmé vis-à-vis de méchants garnements comme il y en a. Nos législateurs si susceptibles en ce qui les regarde personnellement se sont montrés trop indulgents pour tous les actes d'insubordination et d'insolence dont de mauvais drôles peuvent se rendre coupables aujourd'hui *impunément* vis-à-vis de leurs maîtres. Car l'élève le plus arrogant a le droit de dire au maître : tu ne me toucheras pas, quoi que je fasse. Ce n'est pas le châtiment corporel qui dégrade l'homme, c'est la méchanceté. »

Par décision du département de l'instruction publique, les examens d'Etat en obtention du brevet pour l'enseignement dans les écoles secondaires et industrielles, auront lieu à Neuchâtel le *lundi 3 juillet prochain et jours suivants*.

Les inscriptions des aspirants et aspirantes seront reçues au susdit département jusqu'au mercredi 22 juin.

PARTIE PRATIQUE

(Suite.)

Examens écrits d'avril 1882 au Locle.

DICTÉES ET PROBLÈMES

3^{mes} classes.

Les deux enfants cheminaient ainsi doucement à travers les bois ; mais la hauteur des arbres et l'épaisseur du feuillage leur firent bientôt perdre de vue la montagne vers laquelle ils se dirigeaient, et même le soleil qui était déjà près de se coucher. Au bout de quelque temps, ils quittèrent, sans s'en apercevoir, le sentier frayé dans lequel ils avaient marché jusqu'alors, et ils se trouvèrent dans un labyrinthe d'arbres, de lianes et de roches, où l'on ne distinguait aucune issue. Ils cherchèrent vainement un chemin pour sortir de ce fourré épais ; Paul monta enfin sur un arbre élevé, mais il n'aperçut que les cimes des arbres voisins dont quelques-unes étaient éclairées par les derniers rayons du soleil couchant. Puis l'ombre couvrit l'immense forêt, le vent se calma, un profond silence régna dans ces solitudes et l'on n'entendit plus d'autre bruit que les cris des cerfs qui venaient chercher un gîte dans ces lieux écartés.

1. Monsieur N. achète une pièce de vin de 220 litres, à fr. 148 l'hectolitre ; il paye fr. 24,50 pour le transport ; il met ce vin dans des bouteilles de 0,8 l., mais il s'en perd 3,2 l. Combien a-t-il rempli de bouteilles ? Réponse : 271 bouteilles. Combien vaut une bouteille ? Réponse : fr. 1,29.

2. Un marchand a payé fr. 253,75 pour une pièce de toile de 175 mètres. Il en vend 35^m45 à fr. 1,72 le mètre et le reste à fr. 1,90. Combien a-t-il payé pour un mètre ? Réponse : fr. 1,45 Combien a-t-il gagné sur chaque vente ? Réponse : fr. 9,57 et f. 62,79.

3. Si ce marchand avait retiré en tout fr. 327,25, combien aurait-il gagné par mètre ? Réponse : fr. 0,42.

2^{mes} classes.

L'homme qui gouvernait cet attelage avait à défricher un coin naguère abandonné et rempli de couches séculaires, travail d'athlète auquel suffisaient à peine son énergie, sa jeunesse et ses huit animaux à peine domptés. Un enfant de six à sept ans, les épaules couvertes d'une peau d'agneau, marchait dans le sillon parallèle à la charrue et piquait le flanc des bœufs avec une gaule longue et légère, armée d'un aiguillon peu acéré. Les fiers animaux frémissaient alors et faisaient grincer les jougs et les courroies. Lorsqu'une racine arrêtait le soc, le laboureur criait d'une voix puissante pour calmer les bœufs qui, irrités par cette brusque résistance, creusaient la terre de leurs larges pieds fourchus et se seraient jetés de côté si, de la voix et de l'aiguillon, le conducteur n'eût maintenu les quatre premiers, tandis que l'enfant gouvernait les quatre autres. Quand l'obstacle était surmonté et que l'attelage reprenait sa marche solennelle, le laboureur retrouvait tout à coup la sérénité des âmes simples et jetait un regard de contentement paternel sur son enfant qui se retournait pour lui sourire.

1. Trois ouvriers font un chemin : le premier a déjà travaillé $14\frac{1}{2}$ jours, le deuxième $13\frac{4}{5}$, le troisième $15\frac{2}{3}$; ils devront encore y travailler chacun $4\frac{3}{4}$ jours. La journée est payée fr. 3,60. Cherchez : Combien de journées il a fallu en tout pour faire ce chemin ? Réponse : $58\frac{12}{60}$. Combien ce chemin aura coûté si l'entrepreneur demande en plus des journées fr. 150 ? Réponse : fr. 359,58.

2. J'ai dans ma cave 235 bouteilles de vin contenant chacune l. 0,8. Ce vin a coûté fr. 98 l'hectolitre ; j'ai payé les bouchons fr. 1,30 le cent et fr. 2,50 au tonnelier. Si je bois $\frac{5}{8}$ l. de vin par jour, combien de temps durera mon vin ? Réponse : 300 jours. Combien me coûte chaque bouteille de ce vin ? Réponse : fr. 0,80. Combien me coûte le vin que je bois chaque jour ? Réponse : fr. 0,62.

1^{res} classes.

Le temps était doux, mais nébuleux ; il fallait que la nature répondît à l'attendrissement de tous les cœurs. L'enceinte choisie pour les jeux est entourée de collines parsemées d'arbres. Tous les spectateurs, environ six mille, s'étaient installés çà et là sur les pentes gazonneuses et les couleurs variées de leurs habillements ressemblaient à des fleurs répandues sur la prairie. On entendit bientôt venir la procession tout endimanchée et toute solennelle, précédée d'un orchestre ; suivaient des jeunes filles vêtues selon le costume pittoresque de chaque canton, puis les hallebardes et les bannières des vallées, portées par des vieillards à cheveux blancs, habillés comme il y a cinq cents ou cinq cent cinquante ans. Les magistrats venaient ensuite, marchant avec majesté à la tête des paysans qu'avait attirés la perspective de rencontrer des amis, des parents même sur les lieux de la grande solennité annuelle. Les jeux commencèrent : les montagnards soulevèrent d'énormes poids qu'ils jetaient en avant avec une force herculéenne, puis, se saisissant avec une étreinte de fer, ils se livrèrent à une lutte tout héroïque, dont les vainqueurs étaient acclamés par la foule anxieuse, quelle que fût la vallée qui triomphait. Les adversaires, quelque déconfits que parussent les vaincus, se sont embrassés et se sont jurés de ne pas se garder rancune.

1. J'ai prêté deux sommes : la première de fr. 2,500 au $4\frac{1}{2}\%$ rapporte en 8 mois autant que la deuxième placée au $4\frac{3}{4}\%$ en 1 an. Quelle est la seconde ? Réponse : fr. 1578,94.

2. Un tisserand a employé 18 jours pour fabriquer une pièce de toile de 121,50 m. Il a fallu 0,5625 kg. de fil pour faire 2,25 m. de toile ; chaque écheveau pesait 0,18 kg. et 18 écheveaux ont coûté fr. 9,18. Enfin le tisserand est payé à raison de fr. 9,90 pour 6 jours. Si le fabricant veut gagner le 20% sur le prix de revient, combien devra-t-il vendre le mètre de toile ? Réponse : fr. $1,14\frac{1}{3}$.

3. Me présenter le compte acquitté d'un jardinier : défoncé le jardin de 72 ares 40 à fr. 0,85 l'are ; $4\frac{1}{2}$ journées pour les allées à fr. 2,50, fourniture et pose de 471,2 m. de bordure autour des carrés à fr. 2,75 l'hectomètre, fourni 80 rosiers à fr. 7,50 le cent : id. 105 arbustes à fr. 0,65 pièce : plantation des arbres, 5 journées à fr. 2,50. Total fr. 172,49.

2^{mes} apprentis.

La seizième soirée que nous passâmes sur le col du Géant fut

d'une beauté ravissante. Il semblait que toutes ces hautes sommités voulussent nous donner un dernier adieu. Le vent froid qui avait rendu si incommodes la plupart des nuits ne souffla point ce soir-là. Les cimes qui nous dominaient et les neiges qui les séparent se colorèrent des plus belles nuances; tout l'horizon de l'Italie paraissait bordé d'une large ceinture et la pleine lune vint s'élever au-dessus avec la majesté d'une reine et teinte du plus beau vermillon. L'air, autour de nous, avait une pureté parfaite, tandis que les vallées, remplies des vapeurs qui s'y étaient condensées, semblaient un séjour d'épaisses ténèbres. Mais comment peindrai-je la nuit qui succéda à cette belle soirée, lorsque la lune, brillant seule dans le ciel, versa les flots de sa lumière argentée sur la vaste enceinte des neiges et des rochers qui entouraient notre cabane.

SUJETS DE COMPOSITION.

1^{res} classes.

LES CLOUS DE SOULIERS.

Sommaire : Lucien de Merval, fils d'un riche seigneur de Picardie, s'arrêtait souvent à regarder travailler un cloutier..... Un jour, pour s'amuser, il voulut essayer lui-même de faire des clous..... Conversation avec le cloutier..... Il réussit enfin à faire aussi bien que lui..... La Révolution obligea sa famille à émigrer :..... Il devint orphelin et resta sans ressources..... Il se servit du métier qu'il avait appris, gagna sa vie et finit par racheter le château de sa famille..... Morale.

2^{mes} classes.

LE POIRIER DE JÉRÔME.

Sommaire : Jérôme raconte à ses petits enfants qu'étant jeune, il était pauvre et qu'il dit un jour : Si j'avais seulement 100 écus..... Son voisin lui affirma qu'il en avait davantage dans son petit jardin..... Jérôme creusa et laboura tout son clos ;..... le voisin en rit, mais lui donna un petit poirier qui grandit, fructifia et rapporta plus de cent écus.....

Jérôme racontait cette histoire sous le poirier même chargé de fruits. Il en tira une morale pour ses auditeurs. Laquelle ?

Les mêmes épreuves ont été faites dans les classes d'apprentis correspondantes ; la classe supérieure d'apprenties a dû traiter le sujet suivant, sans sommaire : « Les premières fleurs du printemps ».

Examens d'Etat à Neuchâtel.

(2^e série composée de demoiselles seulement.)

LES PARISIENS.

Si nous ne craignons pas d'abuser de votre patience, nous vous ferions un récit, quelque extraordinaire qu'il fût, du caractère et des mœurs, parfois singulières et hétéroclites, du peuple de Paris. Les Parisiens ont toujours eu une histoire à part, pleine d'intérêt et d'étrangeté ; chez eux se sont toujours rencontrés les divergences les plus choquantes et les contrastes les plus étonnants. Ils ne sont ni absolument violents, enthousiastes, irréfléchis comme certains peuples du Midi, ni sceptiques, ni doux, ni complètement mauvais comme certains peuples du Nord. Tous les historiens qui, dans leurs livres, les ont exaltés, ont dû, quels que fussent leurs préventions et leurs préjugés, reconnaître que les Parisiens

avaient été en butte à des accusations erronées. Dans cette vaste capitale, où tant d'événements se sont succédé et dont les siècles ont fini par faire la reine du monde, s'est toujours remuée une population qui, en dépit d'éléments hétérogènes et malgré l'incohérence des idées, a conquis et su conserver le sceptre du goût, de l'art et de la grandeur.

Paris et les Parisiens ont toujours été un attrait puissant pour les étrangers. De tout temps s'y sont coudoyés des savants dont les noms ont franchi les deux hémisphères, et cette population dont les travers, l'insanité, l'imbécillité même ont défrayé la verve de nombreux romanciers. C'est là que les tyrannies les plus odieuses se sont manifestées; c'est dans cette atmosphère tout imprégnée de gloire que d'héroïques combats ont été livrés pour la conquête de la liberté dans les rues, dans les carrefours et jusque sur les barricades.

Les Parisiens, quoi qu'on en ait dit, ont toujours donné l'exemple de l'affranchissement aux peuples baillonnés et ils ont témoigné leur haine de l'oppression avec une audace, avec une énergie sans pareille et dont on n'aurait pu les croire capables et ils l'ont fait avec une insouciance, un laisser-aller, une gaieté qui, quelque naïve qu'elle fût, est inhérente au caractère de ce peuple singulier, Actifs, laborieux, persévérants, ils ont été habiles à effacer en un clin d'œil les désastres et les ruines provoqués par les révolutions; tantôt c'étaient les ennemis du dehors que les hasards de la guerre poussaient contre l'antique cité et qui trouvaient dans ce peuple railleur un adversaire redoutable; tantôt c'était avec les ennemis du dedans que s'échangeaient des luttes fratricides.

En un mot, science et ignorance, opulence et misère, dévouement et égoïsme, labeur ardu et fainéantise éhontée, splendeurs et cataclysmes, tels sont les caractères et les contrastes les plus saillants de cette ville à laquelle on n'a pas craint de décerner l'épithète de Babylone moderne.

Problème de comptabilité.

Virchaux, marchand de bois, fait le 10 avril 1882 les affaires suivantes :

1. Il vend à Besson contre argent comptant 230 stères de bois de hêtre à 14 fr. le stère.

2. Il verse à la banque Pury et C^{ie} la somme de 1800 francs.

3. Il vend à Favarger 940 stères de bois de sapin à fr. 13,40 le stère, celui-ci lui en paye les $\frac{2}{3}$ comptant sous escompte de $3\frac{1}{4}\%$ et pour l'autre tiers il souscrit un billet à son ordre au 31 mai.

On demande de passer écriture de ces opérations, au journal en partie simple ou en partie double et d'établir le compte-courant de Pury et C^{ie} avec Virchaux arrêté au 30 avril, sachant que le 31 décembre dernier Pury et C^{ie} redevaient à Virchaux fr. 1205,40, que Virchaux a touché à la banque le 6 février 700 francs et le 8 mars 800 francs, qu'il a endossé à Pury et C^{ie} le 6 avril une traite sur Genève de 1200 francs au 20 mai et que le 10 avril Pury et C^{ie} lui ont fourni une somme sur Bâle au 10 mai de 1000 francs. Le taux de l'intérêt est de $4\frac{1}{2}\%$ et l'année de 360 jours.

Problèmes d'arithmétique.

1. Une somme inconnue a été répartie entre 3 personnes dans les condi-

tions suivantes : la part de la première forme les $\frac{5}{12}$ de la somme totale et la part de la deuxième est double de celle de la troisième, Déterminez les 3 parts et la somme inconnue, sachant que la troisième part placée à $4\frac{1}{2}\%$ pendant 2 ans et 6 mois a produit au bout de ce temps en capital et intérêts une somme totale de fr. 8285,90. Réponses : 7448, 14896 et 15960.

2. On a trois billets, savoir 6210 francs au 30 juin, 5400 francs au 15 juillet, 4200 francs au 1^{er} août. On les remplace par un seul payable à leur échéance commune. Que vaudra ce billet le 5 juin, l'escompte étant calculé au $4\frac{1}{2}\%$? Réponse : fr. 15730,95.

Théorie. Propriétés d'une proportion par quotient avec démonstration et application.

Une simple remarque au sujet du problème XXXVIII dont s'occupe le n° 10 de l'*Educateur*. La question est loin d'être nouvelle; elle se résout dans tous les cours quelque peu complets qui traitent des progressions. La méthode de résolution la plus rapide est celle qui consiste à déduire les solutions du problème d'une équation bicarrée et non d'une équation du 4^e degré générale. A cet effet, représentons les termes inconnus par :

$$x - 7,5, x - 2,5, x + 2,5 \text{ et } x + 7,5.$$

Nous aurons :

$$(x - 7,5)(x - 2,5)(x + 2,5)(x + 7,5) = 5616$$

$$\text{ou, en remarquant que } (a + b)(a - b) = a^2 - b^2,$$

$$(x^2 - 56,25)(x^2 - 6,25) = 5616$$

$$\text{ou } x^4 - 62,5 x^2 - 5264,4375 = 0$$

$$\text{d'où } x = \pm \sqrt{31,25 \pm \sqrt{6241}}$$

$$\text{c'est-à-dire } x = \pm \sqrt{31,25 \pm 79}$$

L'équation admet donc deux racines imaginaires, comme on pouvait le prévoir et deux racines réelles qui sont :

$$x' = 10,5$$

$$\text{et } x'' = -10,5.$$

Les termes cherchés sont donc

d'une part 3, 8, 13 et 18

et de l'autre — 18, — 13, — 8, et — 3.

Neuchâtel, le 22 mai 1882.

L^s ISELY, fils.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

1. Le VIII^e congrès scolaire romand est fixé aux 24 et 25 juillet 1882 ; il suivra immédiatement le tir cantonal et les banquets auront lieu à la cantine du Mail.

2. Prière instante aux participants de ne pas tarder à s'annoncer à M. F. TRIPET, instituteur à NEUCHÂTEL.

3. Les rapports généraux sont à l'impression et pourront être envoyés prochainement.